



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Présentation des appels à projets multinationaux 2022 en biologie-santé

Webinaire, 10 décembre 2021





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

anr ©
agence nationale
de la recherche
AU SERVICE DE LA SCIENCE

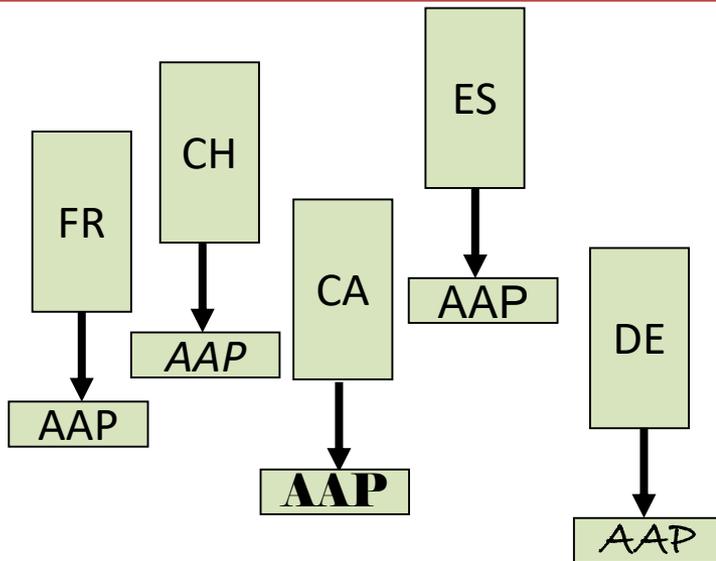
Introduction



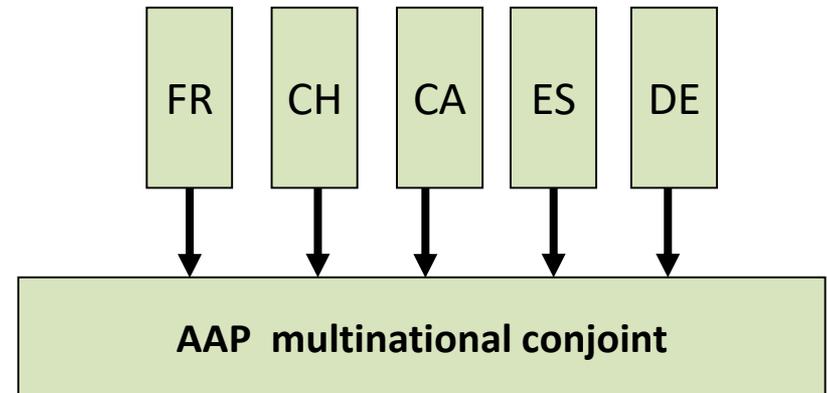
Programmes internationaux et leurs instruments de financement

Mieux utiliser les ressources R&D européennes et résoudre des défis communs de manière plus efficace

Programmes nationaux de financement de la recherche



Programme multinational (ERA-NET, EJP ou JPIs)



Financement au sein des outils de la CE

- La CE prend en charge les coûts de coordination entre les organisations de financement par le biais du programme ERA-NET/ co-financement d'AAPs
- Chaque partenaire (organisation de financement) de l'ERA-NET finance la recherche menée dans son propre pays pour les projets sélectionnés

Différents Instruments sous Horizon 2020

ERA-NET Cofund

- Partenaires: des organisations de financements ou organisations de recherche (minoritaires)
- Jusqu'à 33% de remboursement de la CE sur le premier AAP
- Financement du coût de management pour des activités supplémentaires (AAPs..)
- 5 ans

EJP Cofund

- Partenaires: organisations de financements ou organisations de recherche.
- Jusqu'à 70% de remboursement de la CE sur deux AAPs
- Activités plus larges et diversifiées que celles de l'ERA-NET cofund
- Plan de travail annuel
- 5 ans
- Ex: EJP concert, HBM4EU, EJP one Health, EJP on Rare Diseases

JPI

- Partenaires: Etats membres (EM)
- Possibilités de soutien par la CE: CSA, ERA-NET Cofund
- 10 JPIs sur des grands défis sociétaux: Ex: JPIAMR, JPI HDHL, JPND
- Processus structuré et stratégique dans lequel les EM ont une vision commune et adoptent des agendas stratégiques de recherche (SRA)
- Pas de limites de durée de vie, décisions des EM

Pourquoi multinational plutôt que national ?

1) Communauté française de petite taille, et/ou peu structurée

Ex: biologie de synthèse, nanomédecine

2) Accès à des ressources insuffisamment disponibles en France

Ex: Cohortes

3) Problème de santé publique dépassant le cadre français

Ex: maladies infectieuses émergentes, alerte épidémique en Europe

4) Accélération technologique, harmonisation

Ex: cartographie de l'épigénome

5) Effet levier du financement conjoint d'une thématique par plusieurs organisations de financement

6) Préparer la communauté française au PCRD/H2020 – Horizon Europe

Important

- La **participation d'un partenaire français** dans un projet transnational implique que les résultats du projet contribueront à la progression de sa carrière, à augmenter le rayonnement de son organisation au niveau Européen/ International et que les résultats du projet bénéficieront tôt ou tard aux citoyens Français.
Il est donc attendu que les partenaires français faisant partie d'un consortium jouent un rôle important
- Les appels ERA-NET, JPI, EJP et autres collaborations internationales ont vocation aussi **à préparer la communauté française au PCRD/H2020- HE et ne doivent pas se substituer** ou concurrencer les appels du PCRD.

Les consortia confirmés sont **encouragés** à déposer aux AAP H2020 - HE.

Initiatives Multilatérales (hors AAPG)

JPI Anti-Microbial Resistance
ERA-NET of JPI AMR
ERA-NET on infectious animal diseases

JPI AMR
JPI-EC-AMR/JPIAMR-ACTION
ICRAD

Les maladies infectieuses et les résistances anti-microbiennes

JPI HealthyDietHealthyLife
ERA-NET of JPI-HDHL on biomarkers
ERA-NET of JPI-HDHL on Intestinal microbiomics

JPI HDHL ← AAP
ERA-HDHL ← Fin de l'ERA-NET
HDHL INTIMIC ← Fin de l'ERA-NET

Nutrition

Joint Programming Neurodegenerative Diseases
ERA-NET of JPND
Network of Centers of Excellence in Neurosciences
ERA-NET cofund NEURON on Diseases oriented Neurosciences research
The Flagship ERA-NET Computational Neurosciences

JPI-JPND
JPcofuND 2
IC CoEN

Les neurosciences

ERANET Neuron 2
ERANET Flag-ERA
IC CRCNS

EJP Rare Diseases

EJPRD

Les maladies rares

ERA-Net Cofund in Personalised Medicine

ERA PerMed

La médecine personnalisée

ERA-NET on NanoMedicine

EuroNanoMedIII

La NanoMedicine ← Fin de l'ERA-NET, pas d'AAP en 2022

Aspects pratiques et administratifs des appels à projets multinationaux



Important

Tous les appels à projets ne sont pas identiques et diffèrent au niveau:

- du processus de montage de l'appel à projets, établi suivant:

- Les besoins de la communauté
- Les stratégies nationales
- Les contraintes administratives, temporelles, etc.

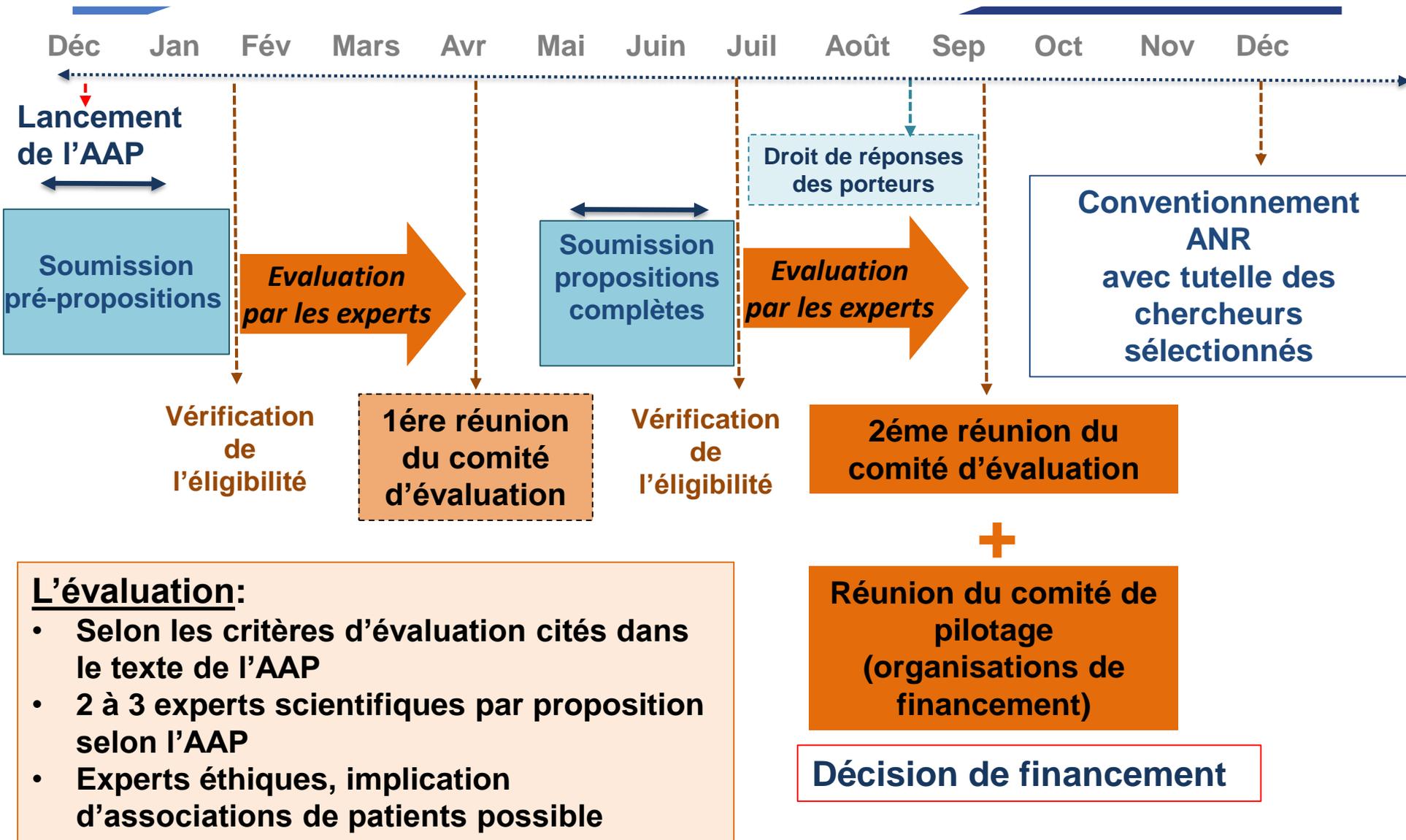
- du processus d'évaluation :

- Une ou deux étapes
- Droit de réponse (réfutation)

- des critères d'éligibilité :

- Les critères d'éligibilité sont décidés au niveau national et dépendent de l'organisation de financement qui participent
- Chaque partenaire doit se renseigner auprès de son organisation de financement
- Le coordinateur doit s'assurer que l'ensemble des partenaires dans le projet soient éligibles
- Composition du consortium (ex: type de partenaires, nombres, collaborateurs sur fonds propres)

Soumission et évaluation (exemple)



Qui contacter, quand et pourquoi

Quand contacter le secrétariat de l'Appel à projets (la localisation du secrétariat peut être variable):

- Questions sur les contours de l'AAP
- Questions sur le partenariat/montage du consortium
- Questions générales sur le texte de l'AAP ou guidelines
- Problèmes de soumissions/avec le dossier

Quand contacter le représentant de l'ANR:

- Questions sur l'éligibilité nationale
- Questions sur le budget national
- Une fois le projet sélectionné pour le financement: questions sur les modalités du contrat/convention

Documentation



Découvrez l'offre de
financement de l'ANR

Appels à projets

[Plan d'action 2022](#)

[AAPG 2022](#)

[AAPG 2021](#)

[Appels en cours et à venir](#)

[Règlement financier](#)

[Les précédents Plans d'action](#)

[Résultats de l'AAPG](#)

[Rechercher un ancien appel à projets](#)

[Plan de relance](#)

Documentation



Appels en cours et à venir

Votre recherche...



Filtrer

12 résultats

Appel à projets spécifique

Janvier 2022 - Juillet 2022

Préannonce : un appel à projets transnationaux visant à endiguer la résistance aux antimicrobiens via des approches thérapeutiques innovantes (JPIAMR-2022)

Appel à projets spécifique

Dec 2021 - Fev 2022

Pré-annonce : Programme Joint Européen sur les Maladies Rares (EJP RD) - Appel à projets 2022

Appel à projets spécifique

Décembre 2021 - Juin 2022

Pré-annonce : ouverture prochaine d'un appel à projets transnational en médecine personnalisée - l'ERA-NET ERA PerMed - 2022

Investissements d'avenir

17 novembre 2021 - 1 février 2022

Excellences sous toutes ses formes (Excellences) - Appel à projets - 2021 Vague 2

Documentation

Appel à projets transnationaux 2022 sur la Médecine Personnalisée dans le cadre de l'ERA-NET : ERA PerMed

Dans le cadre de l'ERA-NET ERA PerMed, l'ANR lance, en collaboration avec 33 agences de financement de 26 pays, un cinquième appel à projets destiné à financer des projets transnationaux de recherche et d'innovation dédiés à la « Prévention en Médecine Personnalisée ». Cet appel à projets est doté d'un montant global d'environ 29M€.



Cet appel vise à soutenir des projets de recherche transnationale dans le domaine de la médecine personnalisée. A cette fin, ERA PerMed cherche à encourager les collaborations interdisciplinaires en favorisant les synergies entre la recherche préclinique ou clinique avec la bio-informatique, la recherche ELSA (aspects éthiques, juridiques et sociaux) ou la recherche de l'implémentation dont l'économie de la santé.

Cet appel se veut également intersectoriel en encourageant la collaboration entre le monde académique (équipes de recherche des universités, établissements d'enseignement supérieur, établissements de recherche publics, centres de recherches et recherche clinique), le monde de la santé publique (équipes de recherche des hôpitaux/santé publique, établissements de santé et autres organismes de santé), les partenaires privés par exemple les PME (petites et moyennes entreprises) ainsi que les décideurs politiques, les agences de réglementation (HTA (health technology assessment) et les organisations de patients.

Cet appel réunit 33 organismes de financement de la recherche de 26 pays : Afrique du Sud, Allemagne, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, France, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Norvège, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Suède, Taiwan et Turquie. Outre les agences nationales de financement, 7 régions participent : Wallonie-Bruxelles (Belgique), Québec (Canada), Saxe (Allemagne), Lombardie (Italie), Toscane (Italie), Catalogne (Espagne) et Navarre (Espagne), et un organisme caritatif (ARCC-FCI).

*En attente d'une décision de participer.

Un appel structuré autour de 3 thématiques

Les propositions doivent être interdisciplinaires et démontrer explicitement l'impact potentiel en médecine personnalisée ainsi que la valeur ajoutée d'une collaboration transnationale.

L'appel est construit autour de trois domaines de recherche orientés sur l'implémentation d'approches de médecine personnalisée dans les systèmes de santé :

- » « Convertir les connaissances fondamentales en recherche clinique et au-delà »,
- » « Données et technologies de l'information et de la communication (TIC) »,
- » « Recherche pour une implémentation régulée et raisonnée dans les systèmes de santé ».

Le coordinateur du projet doit être éligible pour être financé par son agence de financement régionale/nationale participant à l'appel à projets.

Il est obligatoire d'héberger comme porteur (principal investigator) au moins un chercheur en début de carrière dans un consortium.

Exception : Afin de faciliter l'intégration des organisations de patients dans les consortiums, elles peuvent être ajoutées à un consortium en tant que partenaires supplémentaires au stade de la pré-proposition ou au stade de la proposition complète, augmentant ainsi le nombre maximum de partenaires du consortium.

Ces dernières peuvent être ajoutées en tant que partenaires supplémentaires soit par le biais de leur propre financement, soit en sollicitant un financement, si elles sont éligibles, auprès de leurs agences de financement. En revanche, si elles sont éligibles, il ne peut pas y avoir plus de deux partenaires d'un même pays demandant un financement.

Plus de deux partenaires du consortium par pays peuvent demander un financement. Y compris les organisations de patients. Une exception est possible dans les pays comptant plus d'une agence de financement : dans ces pays, trois partenaires d'un même pays peuvent solliciter un financement, si l'un d'eux est une organisation de patients et au moins un des partenaires sollicite une agence de financement régionale.

Le financement sera attribué pour une durée de trois ans maximum. L'ANR financera exclusivement les partenaires français des projets sélectionnés.

Documents

- ↳ Texte de l'appel à projets
- ↳ Guidelines
- ↳ Formulaire de pré-proposition
- ↳ Annexe pour les participants français
- ↳ Site de l'ERA NET
- ↳ Site de soumission

Documents

↳ Texte de l'appel à projets

↳ Guidelines

↳ Formulaire de pré-proposition

↳ Annexe pour les participants français

↳ Site de l'ERA NET

↳ Site de soumission

Ouvert

Clos

Ouverture :
01/12/2021 à 10h00 CET

Limite de soumission des dossiers :
14/06/2022 à 17h00 CEST

Clôture de la soumission des pré-propositions :
17/02/2022 à 17h00 CET

Ouverture :
01/12/2021 à 10h00 CET

Limite de soumission des dossiers :
14/06/2022 à 17h00 CEST

Clôture de la soumission des pré-propositions :
17/02/2022 à 17h00 CET

Documentation

Agence nationale de la recherche – ERA-NET Cofund ERA PerMed

Documents ^

- ↓ Texte de l'appel à projets
- ↓ Guidelines
- ↓ Formulaire de pré-proposition
- ↓ **Annexe pour les participants français**
- ↗ Site de l'ERA NET
- ↗ Site de soumission



MODALITES DE PARTICIPATION POUR LES PARTENAIRES SOLLICITANT UNE AIDE DE L'ANR

IMPORTANT :

1. Le présent document énonce les modalités de participation des partenaires sollicitant une aide de l'ANR dans le cadre de l'appel à projets ERA PerMed 2022 : « Prevention in Personalised Medicine » - édition 2022.
2. Les modalités de participation et recommandations importantes présentées dans ce document s'ajoutent aux dispositions figurant dans le texte de l'appel :
[ERA PerMed \(https://erapermed.isciii.es/\)](https://erapermed.isciii.es/)
3. Il est nécessaire de lire attentivement le texte de l'appel à projets, l'ensemble du présent document ainsi que le règlement relatif aux modalités d'attribution des aides de l'ANR et valant conditions générales de ces aides (<https://anr.fr/RF>) avant de déposer une proposition de projet de recherche.

Critères d'éligibilité ANR

- La proposition de projet sera déclarée **inéligible** si non-conforme avec les critères suivants:
 - Une proposition de projet ne peut être semblable en tout ou partie à une autre proposition soumise à un appel en cours d'évaluation à l'ANR (tous appels à projets confondus, toutes étapes d'évaluation confondues)
 - Ou ayant déjà donné lieu à un financement par l'ANR.Toutes les propositions semblables sont inéligibles
- Les appels internationaux présentés lors de ce webinaire sont **exemptés** des règles limitant le nombre de projets déposés à l'ANR.
 - Une chercheuse ou un chercheur ne peut soumettre qu'un seul projet en tant que coordinatrice/coordonateur
 - Une chercheuse ou un chercheur ne peut être impliqué(e) dans plus de 3 projets soumis à l'ANR

Budget élaboré par le partenaire FR

- **Financement minimum et maximum**

- Minimum: 15 000 €
- Maximum selon les règles de l'AAP
- Encouragement de la participation de coordinateur FR avec une possibilité de demande d'un budget plus élevé (cf. régulations nationales dans le texte de l'appel)

- **Indiquer sa propre contribution dans le budget total (mais pas forcément dans le budget demandé)**

Attention! Les Salaires relatifs au personnel permanent des laboratoires ne sont pas éligibles au financement pour les partenaires dits "académiques" (CNRS/INSERM/CHU...). Cependant, ces salaires doivent être mentionnés dans la proposition.

- **Participation sur fonds propres (collaborateurs)**

- Réalisant des expériences in kind
- Intervenant uniquement pour le partage de données et de matériel biologique

Documentation



L'ANR et la recherche

Appels à projets

Projets financés et impact

Investissements d'avenir

Actualités

Contact



Découvrez l'offre de
financement de l'ANR

Appels à projets

[Plan d'action 2022](#)

[Les précédents Plans d'action](#)

[AAPG 2022](#)

[Résultats de l'AAPG](#)

[AAPG 2021](#)

[Rechercher un ancien appel à projets](#)

[Appels en cours et à venir](#)

[Plan de relance](#)

[Règlement financier](#)

Règlement Financier

Règlement financier

Le règlement financier de l'Agence nationale de la recherche définit les modalités d'attribution des Aides dans le cadre des Projets de recherche, développement et innovation que l'Agence sélectionne à partir des crédits inscrits à son budget propre, hors Programme investissements d'avenir.

Engagée dans une démarche d'optimisation continue de ses processus, l'ANR a entrepris une refonte de son règlement financier, en 2016 et en 2017, à l'issue de rencontres auprès des communautés scientifiques. Ces démarches d'amélioration et de simplification visent à réduire le temps consacré par les chercheurs au suivi administratif et financier de leurs projets. Elles s'inscrivent dans le cadre du Contrat d'Objectifs et de performance (COP) 2016-2019 de l'Agence, et du plan ministériel de simplification de l'enseignement supérieur et de la recherche.

[Régime d'Aide informé ANR n° SA 59067](#)

[Télécharger le règlement relatif aux modalités d'attribution des aides de l'ANR](#)

[→ Consulter les éditions antérieures](#)

Les conditions particulières de la convention attributive sont disponibles auprès de la Direction du conventionnement et du financement de l'ANR (DCF).

Des outils complémentaires pour faciliter la compréhension du règlement

Dans sa volonté d'informer et d'accompagner au mieux les communautés de recherche, l'ANR propose des outils dédiés destinés à faciliter la compréhension du règlement financier.

Découvrez les fiches pratiques :

- > Fiche n°1 "Modalités de participation des entreprises aux projets"
 - Simulation de l'état de santé financière de l'entreprise (format Excel)
- > Fiche n°2 "Les partenaires d'un projet de recherche"
- > Fiche n°3 "Les coûts admissibles (dépenses éligibles)"
- > Fiche n°4 "Les accords de consortium"
- > Fiche n°5 "Les modifications de projets"
- > Fiche n°6 "Livrables et versements - bénéficiaires à coût marginal"
 - Fiche n°6 bis "Livrables et versements - bénéficiaires à coût complet"
- > Fiche n°7 "Récapitulatif des évolutions du RF"
- > Fiche n°8 "Crise sanitaire Covid-19 et suivi des projets ANR"

[→ Consulter la Foire Aux Questions \(FAQ\) dédiée](#)

> Fiche n°1 "Modalités de participation des entreprises aux projets"

- Simulation de l'état de santé financière de l'entreprise (format Excel)

> Fiche n°2 "Les partenaires d'un projet de recherche"

> Fiche n°3 "Les coûts admissibles (dépenses éligibles)"

> Fiche n°4 "Les accords de consortium"

> Fiche n°5 "Les modifications de projets"

> Fiche n°6 "Livrables et versements - bénéficiaires à coût marginal"

- Fiche n°6 bis "Livrables et versements - bénéficiaires à coût complet"

> Fiche n°7 "Récapitulatif des évolutions du RF"

> Fiche n°8 "Crise sanitaire Covid-19 et suivi des projets ANR"

[→ Consulter la Foire Aux Questions \(FAQ\) dédiée](#)



APPLICATION DU PROTOCOLE DE NAGOYA

En tant que financeur de la recherche l'ANR s'engage à veiller au respect des modalités d'application du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et de Partage juste et équitable des Avantages découlant de leur utilisation (APA), pour les projets qu'elle finance.

[→ Consulter les modalités d'application pour les projets financés par l'ANR](#)

Organisme public ou privé?



FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES/ QUALIFICATION DES BÉNÉFICIAIRES DES AIDES

Les aides de l'état à la recherche et à l'innovation peuvent être attribuées aux:

- Organismes de recherche et de diffusion des connaissances
- « Entreprises »

La catégorie à laquelle une organisation appartient dépend de ses activités non-économiques et économiques

Si votre organisation n'a pas encore soumis ce formulaire à l'ANR ou en cas de changements d'activités notables:

- Téléchargez sur la page règlement financier de l'ANR
- Adressez le formulaire rempli à julie.ochrymczuk@anr.fr et veronique.pauliac@anr.fr



DÉCLARATION RELATIVE AUX ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DES PARTENAIRES D'UN PROJET ANR

Ce formulaire a pour objectif de qualifier les entités partenaires des projets sélectionnés pour le financement en tout ou partie par l'ANR. Pour savoir s'il est nécessaire de vérifier:
 > La compatibilité d'aide au regard des principes d'approbation communs (notamment le taux d'intensité, l'effet incitatif)
 > L'absence d'aide indirecte à travers la réaffectation d'un accord de consortium¹ en cas de projet collaboratif

L'ANR doit évaluer le volume d'activités économiques exercées par l'entité par rapport à sa capacité annuelle globale. L'activité économique est toute offre de biens ou de services correspondant à un marché, y compris potentielle, et pouvant entrer en concurrence avec des offres proposées par d'autres acteurs économiques. Le statut ou le but lucratif ou non ne sont pas discriminants.

Ce formulaire est à remplir chaque année dans les 3 mois suivant l'approbation des comptes sociaux. Veuillez remplir l'ensemble des champs ci-dessous/cocher (aies) réponses/renseignements répondant à votre situation. L'ANR se réserve le droit de procéder à des audits/demander des pièces justificatives afin de vérifier les informations renseignées.

IDENTIFICATION DU BÉNÉFICIAIRE

Numéro SIRET : _____
 Nom et forme juridique de l'entité : _____
 Qualifications, liens, labels reconnus par l'État : _____
 Adresse du siège social : _____

AUTONOMIE ET INDÉPENDANCE

Mon entité dispose-t-elle :
 D'un budget propre ? OUI NON
 De l'autonomie financière ? OUI NON
 D'une comptabilité dédiée ? OUI NON
 De l'autonomie décisionnelle ? OUI NON

Un contrôle est-il exercé par une autre entité dans les conditions suivantes² ? :
 > Contrôle > 25% des droits de vote ou de détention du capital de mon entité ? OUI NON
 > Droit de nommer ou révoquer la majorité des membres de l'organe décisionnel de mon entité OUI NON
 > Exercice d'une influence déterminante sur mon entité (actionnaires ou associés...) et accès privilégié aux résultats qu'elle produit ? OUI NON

En cas de contrôle, veuillez préciser le nom et le numéro de SIREN de l'entité concernée : _____

¹ Point 4 de l'Encadrement des aides d'État à la recherche, au développement et à l'innovation (2014/C 198/01)

² Point 5.1) du Règlement Financier de l'ANR (ANR-RF-2019-1)

³ L'autonomie et l'indépendance de l'entité s'apprécient au regard de son contrôle financier exercé par une autre entité (> 25% des droits de vote ou de détention du capital, droit de nommer ou révoquer la majorité des membres de l'organe décisionnel de mon entité, exercice d'une influence déterminante sur mon entité (actionnaires ou associés...) et accès privilégié aux résultats qu'elle produit) et de son statut (société commerciale, association, etc.). Cf. article 3 de l'Annexe 1 du Règlement n°611/2014 de la Commission du 17 Juin 2014 déclarant certains secteurs d'aide compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité.

ACTIVITÉS

NON ÉCONOMIQUES*	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	ÉCONOMIQUES	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
DE FORMATION/ENSEIGNEMENT : Reconnues, supervisées par l'État ³ Financées principalement ou intégralement par le budget public ³			DE FORMATION/ENSEIGNEMENT : Enseignements/formations reconnus ou non par le système de l'Éducation Nationale ³ Financées majoritairement (> 60%) par des recettes commerciales ou les parents/élèves ³ avec présence d'une offre concurrente.		
DE SOIN/SANTÉ : Activité dérivée par des établissements faisant partie du système de santé national (Service Public Hospitalier) qui répond aux exigences de solidarité : accès gratuit aux soins ou facturation ne couvrant qu'une fraction limitée du coût réel du service en raison du financement par les cotisations de sécurité sociale et d'autres fonds publics ³ , pas de but lucratif.			DE SOIN/SANTÉ Financées en totalité (ou coût réel du service) par le patient, avec présence d'une offre concurrente.		
DE R&D³ INDÉPENDANTE ET/OU COLLABORATIVE prestation de service Implication dans un projet de recherche visant à échanger des connaissances/technologies ou à			DE PRESTATION DE SERVICE Travaux de consultation, recherche contractuelle/contrat de recherche, fourniture de services, location d'infrastructures, ... C'est à dire des prestations qui n'impliquent pas de risques financiers partagés mais qui sont réalisées à titre commercial, occasionnelle ou récurrente pour le compte de tiers.		

Assiette de l'aide

Financement à coût marginal

- Organismes publics de recherche, collectivités territoriales, établissements publics ou assimilés *Etablissements publics à caractère Scientifique et Technologique (EPST), Etablissements publics à caractère Scientifique Culturel et Professionnel (EPSCP/EPCSCP), Etablissements Publics Administratifs (EPA), Etablissements publics Economiques (EPE) ou chambres consulaires, Groupements d'Intérêt Public (GIP), Etablissements Publics à Caractère Industriel et Commercial (EPIC) sauf dans le cas de Projet réalisé en collaboration avec au moins une société commerciale*
- La plupart des fondations d'utilité publique actrices de la recherche
- Etablissements de Santé Privés d'Intérêts Collectifs (ESPIC).

Taux d'aide maximum: 100%

Financement à coût complet

- S'applique notamment aux **sociétés**, et les associations
- Taux d'aide entre 25% et 50% des coûts admissibles

Par exemple dans le cas de recherche fondamentale ou de recherche industrielle:

45% pour les PME

30% pour les grandes entreprises

50% pour une association

Sur le site de l'ANR:

- [Fiche n°1 « Modalités de participation des entreprises aux projets »](#)
- [Simulation de l'état de santé financière de l'entreprise](#)

Les coûts admissibles

Frais du personnel

Coûts des instruments et du matériel

Coûts des bâtiments et des terrains

Prestations de services (à justifier dans la proposition)

Frais Généraux

- Missions des personnels

Frais d'environnement (« overheads »)

- Forfaitisés à 12% (incluant 10% pour les structures gestionnaires et 2% pour les laboratoires) **des coûts éligibles** pour un financement à coût marginal
- Plafonnés à 68% max des frais de personnel admissibles et 7% max des autres coûts admissibles hors frais d'environnement pour un financement à coût complet

[Sur le site de l'ANR: Fiche n°3 les coûts admissibles](#)

Accords de consortium

- Soit demande spécifique dans le texte de l'appel à projet
- Soit aucune demande dans le texte de l'appel à projet, les règles de l'ANR s'appliquent
 - **Pour les bénéficiaires à coût complet** (Entreprises/bénéficiaires de droit privé) ; le **deuxième versement** est conditionné à la transmission de l'accord de consortium
 - **Pour les bénéficiaires à coût marginal** (Organismes de recherche/bénéficiaires de droit public) ; le **solde** est conditionné à la transmission de l'accord de consortium.

[Sur le site de l'ANR: Fiche n°4 les accords de consortiums](#)

Plan de gestion de données (PGD)

- Pour tous les bénéficiaires, à coût complet et à coût marginal, le solde est conditionné à la transmission du PGD :
 - Si demande spécifique dans le texte de l'appel à projet, le PGD comprend les informations de tout le consortium
 - Si aucune demande dans le texte de l'appel à projet, le PGD comprend les informations du ou des partenaires français, et les règles de l'ANR s'appliquent

Il est important de contacter son responsable des données ou sa tutelle dès la conception du projet.

Guide pour rédiger le PGD <https://dmp.opidor.fr/>
Template https://dmp.opidor.fr/public_templates



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

anr ©
agence nationale
de la recherche
AU SERVICE DE LA SCIENCE

Appels à Projets lancés lors de l'édition 2022



Initiatives Multilatérales (hors AAPG)

Joint Programming Neurodegenerative Diseases

JPI-JPND

ERA-NET of JPND

JPcofuND 2

Network of Centers of Excellence in Neurosciences

IC CoEN

ERA-NET cofund NEURON on Diseases oriented Neurosciences research

ERANET Neuron 2

JPI Anti-Microbial Resistance

JPI AMR

ERA-NET of JPI AMR

JPI-EC-AMR/JPIAMR-ACTION

ERA-NET on infectious animal diseases

ICRAD

JPI HealthyDietHealthyLife

JPI HDHL

EJP Rare Diseases

EJPRD

ERA-Net Cofund in Personalised Medicine

ERA PerMed

Les neurosciences

Les maladies infectieuses et les résistances anti-microbiennes

La nutrition

Les maladies rares

La médecine personnalisée



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

anr®
agence nationale
de la recherche
AU SERVICE DE LA SCIENCE

Neurosciences





EU Joint Programme JPND.
(Maladies Neurodégénératives)



ERANET NEURON. Brain research.
(Recherche translationnelle maladies du système nerveux. Exclusion maladies neurodégénératives)

Joint Transnational Calls Global Cohort Catalog Animal Models

- Maladie d'Alzheimer et autres démences
- Maladie de Parkinson et troubles liés à la maladie de Parkinson
- Maladies à prions
- Maladies des neurones moteurs
- Maladie de Huntington
- Ataxie spino-cérébelleuse (SCA)
- Atrophie musculaire spinale (SMA)

Eragnet JPcofuND 2

Mécanismes des interventions non médicamenteuses pour les maladies neurodégénératives **Lancement debut Janvier 2022**

L'objectif de cet appel est de financer des projets de recherche visant à déterminer **les mécanismes biomédicaux, psychologiques et/ou sociaux responsables des effets observés lors des interventions non médicamenteuses pour les maladies neurodégénératives**. L'objectif est d'identifier des **cibles potentielles pour des traitement personnalisés**.

Les thèmes de recherche suivants sont attendus dans les propositions :

- mécanismes moléculaires ou physiques sous-jacents aux effets des interventions non médicamenteuses
- mécanismes des interventions efficaces aux niveaux moléculaire et cellulaire étudiés avec des technologies de pointe
- mécanismes des interventions non médicamenteuses identifiés par imagerie du cerveau, électrophysiologie, etc
- Identification des marqueurs biologiques, psychologiques et de santé social permettant l'identification des facteurs de risque modifiables par des interventions non médicamenteuses visant a mieux prédire les effets des études cliniques interventionnelles de grande échelle
- Améliorer l'efficacité des interventions non médicamenteuses grâce à la compréhension des mécanismes sous-jacents
- Identification des cibles pharmacologiques pour des interventions non médicamenteuses
- Identification des facteurs individuels permettant une meilleure prédiction des réponses aux interventions

Les propositions doivent être fondées sur des hypothèses et avec une méthodologie rigoureuse.

Les approximations purement corrélationnelles ne sont pas considérées dans le périmètre de cet AAP

Soumission électronique par le coordinateur du consortium

<http://www.neurodegenerationresearch.eu>

Consortia 6 partenaires maximum
au moins 3 pays participant a cet AAP

2 partenaires par pays max

(7 partenaires max si partenaire d'un pays sous-représenté dans la discipline-liste
a consulter sur le texte d'AAP)

Budget max par partenaire ANR

210 000 €

Budget max coordinateur ANR

260 000 €

Pre proposition Mars 2022

Proposition complète Juin 2022

Contact JCS
a communiquer

Contact ANR
Sheyla Mejia PhD
sheyla.mejia@anr.fr
+ 33 1 78 09 80 14

Eragnet JPcofuND 2



Groupes de travail pour évaluer les conséquences du Covid-19 sur la recherche en maladies neurodégénératives

Lancement debut Novembre- Fermeture 14 decembre

Objectif: Financer la création de groupes de travail de scientifiques experts visant à proposer des stratégies de recherche concernant les conséquences du COVID-19 sur le développement et la progression de maladies neurodégénératives, et les soins pour les patients atteints de maladies neurodégénératives. Des propositions impliquant les conséquences du COVID-19 sur les travaux de recherche en maladies neurodégénératives et l'influence de la pandémie sur les innovations technologiques appliquées à ces maladies sont également éligibles.

Durée 9 mois – budget max par consortium 50 000€

BE, BG, CA, DE, ES, FR, IT, LU, NL, PT, SE, UK

<https://anr.fr/fr/detail/call/jpcofund-2-appel-a-action-rapide-groupes-de-travail-pour-evaluer-les-consequences-du-covid-19-sur/>

Eranet JPcofuND 2



Des appels à Groupes de Réflexion sont prévues dans le cadre de JPND en 2022 (deuxième semestre)

Le périmètre scientifique sera communiqué ultérieurement

Maladies cérébrovasculaires, dont le dysfonctionnement des petits vaisseaux et de la barrière cérébrale

Lancement debut Janvier 2022

Les propositions de recherche doivent couvrir au moins l'un des domaines suivants :

- a) Recherche fondamentale sur la pathogenèse, l'étiologie, la progression, le traitement et la prévention des maladies cérébrovasculaires, y compris les maladies des petits vaisseaux, ainsi que sur le rôle des barrières cérébrales dans les maladies cérébrovasculaires. Le développement de nouveaux outils et technologies (i.e. computationnelles, statistiques) sont inclus dans le périmètre de cet appel.
- b) Recherche clinique visant à élaborer de nouvelles stratégies de prévention (y compris la prévention secondaire), de diagnostic, de stratification des patients, de thérapie et/ou de réadaptation pour les maladies cérébrovasculaires.

budget réservé 1,8 M€

BE, CA, CH, DE, EE, ES, HR, FR, IL, IT, LV, PL, RO, SK, TW

Soumission électronique par le coordinateur du consortium sur
<http://www.neuron-eranet.eu>

Consortia 5 partenaires maximum au moins 3 pays participant a cet AAP 2
partenaires par pays max (6 partenaires max si partenaire SK, HU ou LV)

Participation de jeunes chercheurs encouragée

Budget max par partenaire ANR 210 000 €
Budget max coordinateur ANR 260 000 €

Contact JCS ANR
Contact ANR
Waed Khalek PhD
Sheyla Mejia PhD
[NeuronCalls@agence
recherche.fr](mailto:NeuronCalls@agence_recherche.fr)

Pre proposition Mars 2022
Proposition complète Juin 2022

Des appels à Groupes de Réflexion sont susceptibles d'être lancés dans le cadre de l'ERANET NEURON en 2022 (deuxième semestre)

Le périmètre scientifique sera communiqué ultérieurement

Prix papier JC

The [#ERANET](#) NEURON call for applications « Excellent paper in [#neuroscience](#) award 2021 » with a thematic focus on [#biomarkers](#), is open until October 30, 2021.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

anr®
agence nationale
de la recherche
AU SERVICE DE LA SCIENCE

Maladies Infectieuses: La résistance aux antimicrobiens

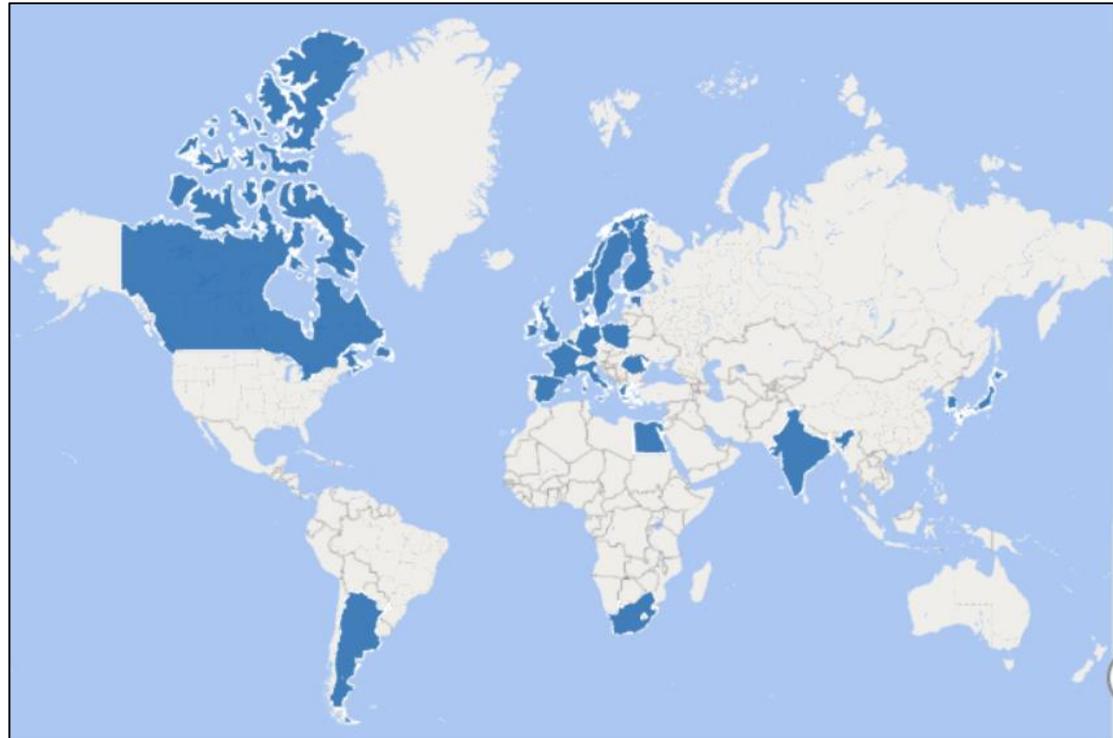


La Joint Programming initiative on antimicrobial resistance



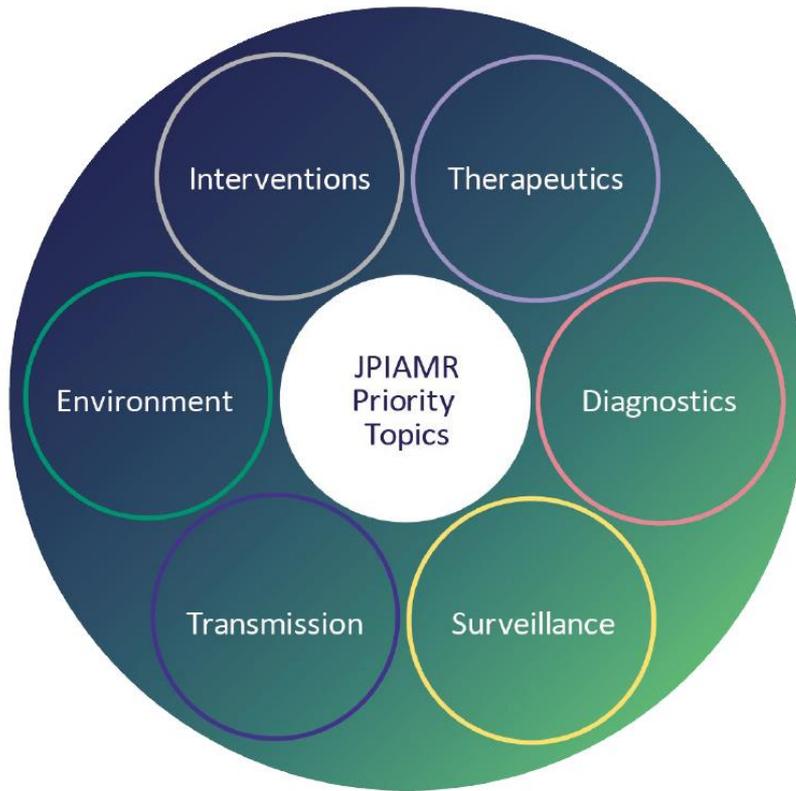
But: lutter contre la résistance aux antimicrobiens via une approche intégrée, systémique et unifiée de la santé humaine, animale et environnementale (« One Health »)

28 Pays impliqués



Représentation française: Ministère de la Recherche et ANR

Agenda Stratégique et plan d'implémentation



Activités:

- Appels à projets
- Appel à réseaux
- Workshops stratégiques
- Plateforme virtuelle

En 2022, 2 appels vont être lancés!

Un appel à réseaux et un appel à projets

<https://www.jpiamr.eu/>



Appel à réseaux 2022 dans le domaine du diagnostic et de la surveillance



But : Formation d'alliances et conceptualisation d'idées, rédaction de documents prescriptifs, de revues identifiants les besoins dans le domaine du diagnostique et de la surveillance, et les solutions éventuelles

Dates importantes

Ouverture: Mi-Avril 2022
Clôture: Mi-Juin 2022
Résultats: Octobre/Novembre 2022

} Appel en 1 étape

Budget

Total ANR: 200 000 €

Aide allouée maximum: 50 000 € par réseau (seul le coordinateur du réseau est financé)

Eligibilité

Minimum:

- 15 partenaires de 10 pays ≠
- 3 partenaires de 3 pays participants à l'appel
- 3 jeunes chercheurs

Secrétariat de l'appel: Dr. Živilė Ruželė

(jpiamr.nc2022jcs@imt.lt)

Contact national: Dr Sophie Gay

(JPI-AMRCalls@agencerecherche.fr)

Domaines d'intérêt

- Santé publique, animale, et environnementale
- Identifier des actions pouvant améliorer le diagnostic et la surveillance AMR.
- Identifier le besoin des utilisateurs pour des nouveaux outils, des nouvelles technologies et des nouveaux systèmes pour la surveillance et le diagnostic AMR.
- Identifier des actions nécessaires pour développer ces nouveaux outils, nouvelles technologies, et nouveaux systèmes de surveillance et diagnostic.
- Identifier les besoins pour la création ou les actions nécessaires pour l'amélioration de bases de données utilisées pour la surveillance et le diagnostic AMR.
- Identifier les données nécessaires pour comprendre les inégalités d'accès au diagnostic.
- Etendre ou continuer des actions initiées dans des réseaux préalablement financés par le JPIAMR.

Appel à projets 2022 dans le domaine thérapeutique



But : Endiguer la résistance aux antimicrobiens via des approches thérapeutiques innovantes

Dates importantes

Ouverture : 11 janvier 2022

Clôture étape 1 : 8 mars 2022

Résultats étape 1 : fin mai 2022

Clôture étape 2 : 5 juillet 2022

Annnonce des résultats : novembre 2022

} Appel en
2 étapes

Budget ANR 2M €

Aide allouée maximum:

470 000 € par projet

260 000 € par partenaire (Coord: 310 000 €)

Eligibilité

Deux étapes (pré-propositions et propositions détaillées)

Minimum : 3 partenaires / 3 pays éligibles ≠ dont 2 pays Européens ou associés

Maximum : 6 partenaires (incl. sur fond propre), 7 en présence de pays sous représentés (LMIC, Lituanie, Pologne), ou d'une entreprise

Secrétariat de l'appel et contact national:

Dr Séverine Olivier/Sophie Gay/Ingrid Pfeifer

JPI-AMRCalls@agencerecherche.fr

Cibles des projets : agents antimicrobiens homologués (antibiotiques / antifongiques; antiviraux et antiparasitaires exclus) et agents au stade des essais précliniques ou cliniques précoces

Objectifs :

- Amélioration de l'efficacité et/ou de la spécificité de molécules thérapeutiques/ d'agents phytopharmaceutiques via des modifications chimiques
- Repositionnement de molécules thérapeutiques/ d'agents phytopharmaceutiques
- Optimisation de la combinaison de molécules thérapeutiques/ d'agents phytopharmaceutiques, et/ou possible couplage de ces drogues à des traitements d'appoint
- Conception et mise en place de nouvelles stratégies (y compris l'optimisation de la posologie de molécules thérapeutiques/phytopharmaceutiques-seules ou en combinaison) et/ou d'outils innovants (incluant de nouvelles approches chimiques et/ou de nouveaux matériaux) pour améliorer l'application, l'efficacité, et l'administration des antimicrobiens
- Un ou plusieurs domaines « One health »
- La participation des entreprises est encouragée
- Approches possibles: *in silico*, *in vitro*, *in vivo*, pré-cliniques et cliniques (sauf phase III) chez les humains comme chez les animaux, études chez les plantes et/ou en milieu agricole



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

anr®
agence nationale
de la recherche
AU SERVICE DE LA SCIENCE

Nutrition



JPI Healthy Diet for a Healthy Life

JPI HDHL

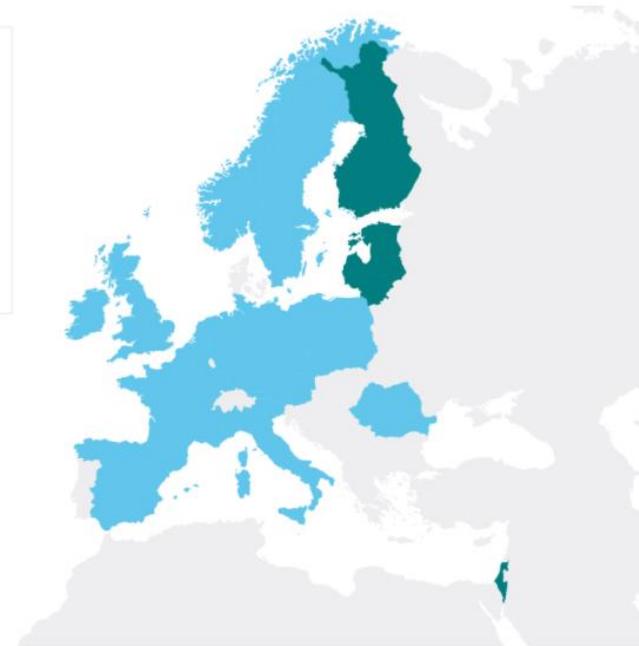
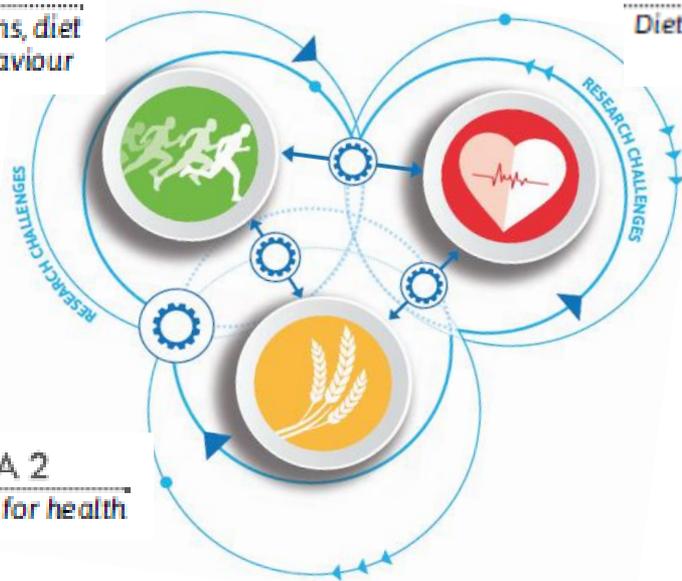


Recherche et Développement dans le domaine de la santé, de la nutrition, de l'alimentation et des sciences sociales

AREA 1
Citizens, diet & behaviour

AREA 3
Diet, health & disease

AREA 2
Food for health



● Full member
● Observer

● AUSTRIA	● FINLAND	● LATVIA	● ROMANIA
● BELGIUM	● FRANCE	● LITHUANIA	● POLAND
● CANADA	● GERMANY	● ITALY	● SPAIN
● CZECH REPUBLIC	● IRELAND	● NETHERLANDS	● SWEDEN
● ESTONIA	● ISRAEL	● NORWAY	● UNITED KINGDOM

www.healthydietforhealthylife.eu/

anr[®]

Représentation Française:
DGRI (Aviesan/Allenvi), ANR

Informations préliminaires
peuvent-être modifiées

AAP 2022 lancé par la JPI HDHL

Nutrition-responsiveness of the immune system: function, resilience and interplay between metabolic and infectious diseases and the potential for food-based solutions

Calendrier:

Pré-annonce : January 2022

Ouverture: mi-février 2022

Clôture: mi-Avril 2022

Résultats: Octobre 2022

Caractéristiques

Soumission de propositions détaillées suivie
d'un droit de réponses

Minimum: 3 partenaires /3 pays éligibles ≠

Maximum: 6 partenaires et 2 collaborateurs

Aide allouée aux partenaires français:
maximum 250 000 € (coordinateur 300 000 €)

Budget ANR 1,5 M€

Contact national

Dr Martine Batoux

JPI-HDHLCalls@agencerecherche.fr

Secrétariat de l'AAP

ZonMw, organisation néerlandaise



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

anr ©
agence nationale
de la recherche
AU SERVICE DE LA SCIENCE

Maladies rares



EJP Maladies Rares

- **Durée** : 1 Décembre 2019 – 31 Novembre 2023
- **Consortium** : Partenaires: **88** – Pays: **35** dont 27 UE (AT, BE, BG, CZ, DE, ES, EE, FI, FR, GR, HU, HR, IE, IT, NL, LT, LV, LU, MT, PL, PT, RO, SE, SK, SL, SV, UK), 7 associés (AM, CH, GE, IL, NO, RS TK) et non-associés (CA)
- **Objectif**: Créer un pipeline de recherche et d'innovation « de la paille au patient » assurant le transfert rapide des résultats de la recherche en applications cliniques et leur adoption en soins au profit des patients
- **Activités additionnelles**:
 - Formation/Mentorat des chercheurs et/ou des étudiants
 - <https://www.ejprarediseases.org/general-information-training/>
 - <https://www.ejprarediseases.org/mentoring/>
 - Autres Appels d'offre
 - Bourses de mobilité ou soutien au montage d'un réseau:
<https://www.ejprarediseases.org/our-actions-and-services/funding-opportunities/calls/>

JTC 2022: Diagnostic



23 organisations de financements

15 pays UE

(AT, BE, CZ, DE, ES, FI, FR, HU, IE, IT, LT, LU, PL, NL, SE, SI)

3 pays associés (H2020)

(CH, IL, TR)

2 pays tiers : AU, CA

3 régions UE

BE (Wallonie-Bruxelles); IT (Lombardie, Toscane)



21
pays

Procédure en deux étapes

Agenda

Lancement : 15 Décembre 2021

Date limite soumission **Pré-proposition** : 16 Février 2022

Date limite soumission **Proposition** : 15 Juin 2022

Phase « rebuttal » : Oui

Début des projets financés : 2023



Votre contact : ANR

Dr Florence Guillot

EJPRDcall@anr.fr

Informations supplémentaires

<https://www.ejprarediseases.org/joint-transnational-call-2022/>

Outil pour rencontrer des partenaires

<https://live.eventtia.com/en/jtc2022matchmaking>

Webinaire d'information de l'EJP RD le 16 décembre

Inscription

<https://forms.office.com/pages/responsepage.aspx?id=AcQ6OB2ia0KAcl90w2twkzPoGf7IZeFKsAVoeJjpl7IUQTIMNIc0UU9FR0VNVEg1RFJBOTFQQU01VS4u>

JTC 2022: Diagnostic

Titre : Développement de nouveaux outils et voies d'analyse pour accélérer le diagnostic et faciliter la surveillance du diagnostic (y compris des cas non diagnostiqués) dans les maladies rares.

- Diagnostic basé sur le phénotype : intégration entre différentes ontologies, intégration de voies partagées, phénotypage numérique, développement d'approches/d'applications d'AI pour extraire des données liées à la santé à l'aide du diagnostic;
- Etude de marqueurs/biomarqueurs pronostiques pour un diagnostic précoce et le suivi de la maladie;
- Méthodologies de résolution de cas actuellement difficiles à analyser en raison de différents mécanismes sous-jacents (par exemple, mosaïcisme, altérations génomiques (non codantes), régulation des gènes, héritage complexe), incluant des nouvelles technologies de génomique / génomique fonctionnelle, multi-omics, mathématiques, approches bio-statistiques, bio-informatiques et AI;
- Stratégies fonctionnelles pour stratifier globalement les variants de signification inconnue (VUS) à usage clinique ; mise en place de systèmes (in vitro) pour faire la distinction entre VUS et variants pathogènes;
- Développement de modèles de voies pour permettre le diagnostic, en particulier pour les maladies nouvellement découvertes, qui peuvent partager des mécanismes moléculaires sous-jacents avec des maladies déjà connues.

Eligibilité:

- Consortia de 4-6 partenaires (au moins 4 pays différents participant à cet AAP), maximum 8 si inclusion de jeunes chercheurs ou chercheurs issus de pays sous-représentés ;
- 2 partenaires par pays maximum;
- Possibilité de financer des organisations de patients en sous-traitance;

Budget:

- Max 250.000€ pour un(e) partenaire et max 300.000€ pour un(e) coordinateur(trice) français(e) ;
- Plafond à 500 000€ par projet;
- 3.11M€ budget ANR.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

anr ©
agence nationale
de la recherche
AU SERVICE DE LA SCIENCE

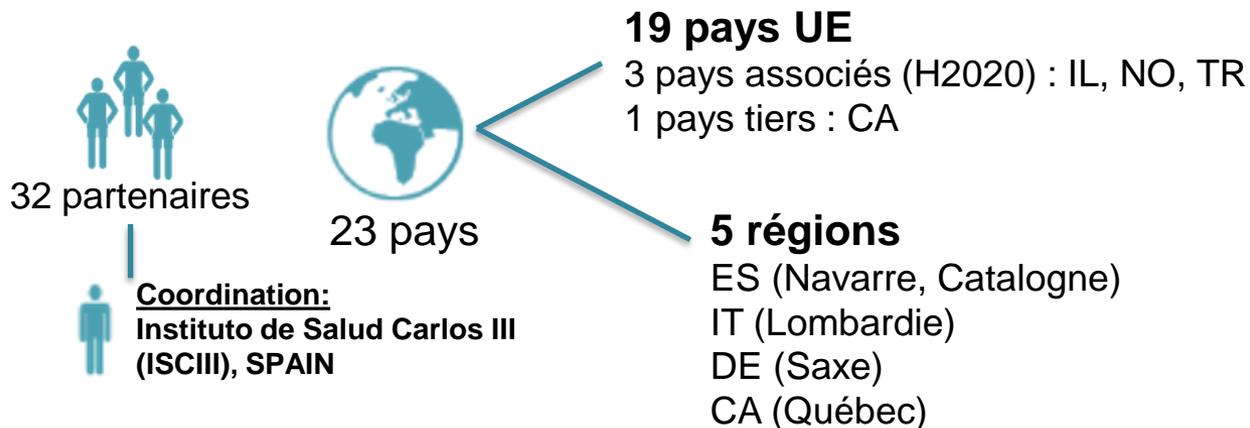
Médecine Personnalisée



ERA NET en Médecine Personnalisée



- **Durée (6 ans)** : 1 Décembre 2017 – 30 Novembre 2023
- **Consortium** : 32 organismes de financement de 23 pays (AT, BE, CA, DE, DK, ES, EE, FI, FR, HR, HU, IE, IL, IT, LV, LU, NL, NO, PL, RO, SE, SI, TR)
- **Objectif**: Aligner les stratégies de recherche nationales, promouvoir l'excellence, renforcer la compétitivité des acteurs européens dans le domaine de la médecine personnalisée et renforcer la collaboration européenne avec les pays tiers



ERA PerMed

<https://erapermed.isciii.es/>



Please follow us on
[@ERANET_PerMed!](https://twitter.com/ERANET_PerMed)

News about ERA PerMed:
Subscribe to our [Newsletter](#)

Joint multinational Calls (JTCs)

1 AAP cofinancé par la CE → 2018

4 AAPs non-cofinancés : 2019, 2020, 2021, 2022

JTC2022 « Prevention in Personalised Medicine »



33 organisations de financements

18 pays UE

(AT, BE, DE, DK, EE, ES, FR, HR, HU, IE, IT, LT, LU, LV, PL, RO, SE, SI)

3 pays associés (H2020)

(IL, NO, TR)

5 pays tiers : BR, CA, CL, TW, ZA

1 charité (ES)

6 régions UE

BE (Wallonie-Bruxelles); DE (Saxe)

ES (Navarre, Catalogne); IT (Lombardie, Toscane);



26 pays

Procédures en deux étapes

Timeline

Lancement : **01 Décembre 2021**

Date limite soumission **Pré-proposition** : **17 Février 2022**

Date limite soumission **proposition** : **14 Juin 2022**

Phase « rebuttal » : **Oui**

Début des projets financés : **2022/2023**



Joint Call Secretariat et votre contact : ANR

Dr Monika Frenzel / Dr Michael Joulie

+33 1 73 54 83 32 / +33 1 80 48 83 57

ERAPerMed@agencerecherche.fr

- Consortia de 3-6 partenaires maximum (au moins 3 pays différents participant à cet AAP; 2 pays UE) ;
- 2 partenaires par pays maximum; maximum un partenaire sur fonds propres ;
- Au moins un jeune chercheur comme « principal investigator » ;
- Possibilité d'ajouter des organisations de patients dans les consortia ;
- Max 260.000€ pour un(e) partenaire et max 310.000€ pour un(e) coordinateur(trice) français(e) ;
- 2.5M€ budget ANR.

Chaque proposition
DOIT aborder au moins un module de chaque domaine de recherche

Domaine de recherche 1

« Transition de la recherche fondamentale à la recherche clinique »

Module 1A: Recherche préclinique

Module 1B: Recherche clinique

Domaine de recherche 2

« Données et TCI »

Module 2A: Technologie habilitante/facilitante

Module 2B: Vers l'application dans les soins de santé

Domaine de recherche 3

« Implémentation responsable et efficace dans les systèmes de santé »

Module 3A: Économie de la santé et soutien à l'implémentation

Module 3B: Aspects éthiques, juridiques et sociétaux

JTC2022 « Prevention in Personalised Medicine »



33 organisations de financements

18 pays UE

(AT, BE, DE, DK, EE, ES, FR, HR, HU, IE, IT, LT, LU, LV, PL, RO, SE, SI)

3 pays associés (H2020)

(IL, NO, TR)

5 pays tiers : BR, CA, CL, TW, ZA

1 charité (ES)

6 régions UE

BE (Wallonie-Bruxelles); DE (Saxe);
ES (Navarre, Catalogne); IT (Lombardie, Toscane);



26 pays

Procédures en deux étapes

Timeline

Lancement : **01 Décembre 2021**

Date limite soumission **Pré-proposition** : **17 Février 2022**

Date limite soumission **proposition** : **14 Juin 2022**

Phase « rebuttal » : **Oui**

Début des projets financés : **2022/2023**

Joint Call Secretariat et votre contact : ANR



Dr Monika Frenzel / Dr Michael Joulie

+33 1 73 54 83 32 / +33 1 80 48 83 57

ERAPerMed@agencerecherche.fr

ERA PerMed information day: 09 Décembre 2021

➔ Les présentations ainsi que le replay seront disponible sur le site web d'ERA PerMed

JTC2022 = dernier AAP de l'ERA-Net ERA PerMed

- En préparation: "European Partnership for Personalised Medicine" (EP PerMed)
- Nouveaux AAPs en médecine personnalisée potentiellement à partir de 2024



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

anr®
agence nationale
de la recherche
AU SERVICE DE LA SCIENCE

Merci

Question?

